

COMPTE RENDU DE SYNTHÈSE

**Conseil municipal
Vendredi 09 juin 2023
19h – Salle du Conseil**

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Méré, sous la présidence de Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire.

Etaient présents :

Mr Simon COULOMBEL, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, Mr Alain COLOMBI, Mme Monique BOURG, Mr André-Laurent LEVÊQUE, Mme Françoise BUSTARRET, Mr Alain CISSÉ, Mme Isabelle BONNUIT, Mr Vianney BERNARD, Mme Anna VIGH, Mr Jean GARNIER, Mme Elodie MARIE, Mme Françoise DOUCET

Absentes représentées :

Mme Christine RICHÉ représentée par Mr Michel RECOUSSINES,
Mme Sandrine PAPON représentée par Mr Alain COLOMBI,
Mr Richard RAPHAËL-DUBOS représentée par Mr André-Laurent LEVÊQUE,

Absent non représenté :

Mr Philippe CLEMENCE,

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 18
Présents : 15

Secrétaire de séance : Mr Jean GARNIER

Conseil municipal
Vendredi 09 juin 2023
19h – Salle du Conseil

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE (1 000 HABITANTS ET +)

1-DEL-2023/021 : Elections des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1 000 habitants et +)

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Ces élections sénatoriales sont prévues le samedi 24 septembre 2023 pour élire les sénateurs prévus par décret n° 2023-257 du 6 avril 2023,

La désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants doit être effectuée le vendredi 9 juin 2023,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin soit Monsieur Simon COULOMBEL et Mme Dominique CHESNEAU et des deux membres présents les plus jeunes soit Mme Elodie MARIE et Mr Vianney BERNARD.

La présidence du bureau est assurée par le Maire, Monsieur Michel RECOUSSINES.

Pour la commune de Méré, il faut élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Une seule liste a été déposée et enregistrée :

La liste A nommée « MÉRÉ SENATEURS » est composée par :

Mr Michel RECOUSSINES, Mme Sylviane DUQUENOY, Mr Simon COULOMBEL, Mme Dominique CHESNEAU, Mr Alain COLOMBI pour les délégués titulaires,

Mme Monique BOURG, Mr Vianney BERNARD, Mme Anna VIGH pour les délégués suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18 - bulletins blancs ou nuls : 1 - suffrages exprimés : 17

La répartition est la suivante :

- liste A : 17 voix

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Mr Michel RECOUSSINES, Mme Sylviane DUQUENOY, Mr Simon COULOMBEL, Mme Dominique CHESNEAU, Mr Alain COLOMBI pour les délégués titulaires,

Mme Monique BOURG, Mr Vianney BERNARD, Mme Anna VIGH pour les délégués suppléants.

COMPTE RENDU DE SYNTHÈSE

**Conseil municipal
Vendredi 09 juin 2023
19h – Salle du Conseil**

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Méré, sous la présidence de Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire.

Etaient présents :

Mr Simon COULOMBEL, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, Mr Alain COLOMBI, Mme Monique BOURG, Mr André-Laurent LEVÊQUE, Mme Françoise BUSTARRET, Mr Alain CISSÉ, Mme Isabelle BONNUIT, Mr Vianney BERNARD, Mme Anna VIGH, Mr Jean GARNIER, Mme Elodie MARIE, Mme Françoise DOUCET

Absentes représentées :

Mme Christine RICHÉ représentée par Mr Michel RECOUSSINES,
Mme Sandrine PAPON représentée par Mr Alain COLOMBI,
Mr Richard RAPHAËL-DUBOS représentée par Mr André-Laurent LEVÊQUE,

Absent non représenté :

Mr Philippe CLEMENCE,

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 18
Présents : 15

Secrétaire de séance : Mr Jean GARNIER

Conseil municipal
Vendredi 09 juin 2023
19h30 – Salle du Conseil

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2023

FINANCES

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

Point 1 : Décision modificative n°1

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Michel RECOUSSINES – Alain COLOMBI

Point 2 : Adhésion à l'Union régionale des collectivités forestières d'Ile-de-France,

1-DEL-2023/020 : Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire nous informe que la DGFIP nous demande de faire des ajustements au niveau de notre budget primitif de l'année 2023.

Provision au chapitre 16 concernant le remboursement d'emprunt :

Section d'Investissement / Dépenses

Chapitre	Libellé	DM	Montant
20	Immobilisations incorporelles	N°1	- 30 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	N°1	+ 30 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	N°1	- 10 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	N°1	+ 10 000.00 €

Provision au chapitre 10 concernant des dépenses de la section d'investissement :

Section d'Investissement / Dépenses

Chapitre	Libellé	DM	Montant
21	Immobilisations corporelles	N°1	- 10 000.00 €
10	Dotations, fonds divers	N°1	+10 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,
Approuve les provisions pour le budget primitif de l'année 2023.

2-DEL-2023/022 : Adhésion à l'Union régionale des collectivités forestières d'Ile-de-France

Monsieur Le Maire nous informe que l'Union régionale des collectivités forestières d'Ile-de-France nous propose d'adhérer à leur structure de protection de la forêt et du bois de l'Ile de France par courrier en date du 24 mai 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **a voté** :

POUR : 13 voix CONTRE : 2 voix ABSTENTION : 3 voix

Décide d'adhérer à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts,

Attribue une cotisation annuelle de 150.00 € correspondant à l'adhésion.

